



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI2026-09-01 (PROJET HENRYSBURG)

Nature et effets :

- Assemblée de consultation pour un projet résidentiel récréatif sur la montée Henrysburg, déposé dans le cadre du règlement 177 sur les Projets particuliers de construction, modification et occupation d'immeubles.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire 99 logements (63 unités unifamiliales, 20 unités jumelées unifamiliales, 16 unités en rangée unifamiliale) sur les lots 6 033 057, 6 033 058 et 5 160 210 ayant une superficie de 113 336,00 mètres carrés, enclavés entre la montée Henrysburg et le chemin Cristal;

CONSIDÉRANT QUE le projet assujettis à la décision de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, numéro 123547 rendu le 2 mars 1987 et prévoyait l'autorisation de l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre qu'agricole sur une superficie de 51,3 arpents carrés, sur partie des lots 621 à 626 au cadastre de la paroisse de Lacolle, dans la division d'enregistrement de Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique a été publié sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique avant la séance ordinaire le 5 octobre 2026 à 18h00 heures et pourra adopter le deuxième projet de résolution lors de la même séance;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à sleblanc@mun-sbdll.ca.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 21^e jour du mois de septembre 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 21^e jour du mois de septembre 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière